



## **SERVICE de LOCATION de LIVRES** **2009-2010**

L'Association Sportive et Culturelle du Lycée Molière met à disposition des familles, comme tous les ans, le service de location de livres de manuels scolaires (livres et fichiers), pour les élèves de l'école élémentaire et du collège.

Ce système permet aux parents :

- De ne plus avoir chaque année scolaire le souci de l'achat des manuels.
- De limiter leurs dépenses dans ce domaine
- D'avoir la certitude de posséder les livres correspondant aux exigences de l'établissement (édition, série etc) et ceci dès la rentrée.
- De ne pas devoir conserver des livres inutilisables.  
De fournir immédiatement une série complète aux élèves entrant au Lycée au cours de l'année.

### **FONCTIONNEMENT**

Pour accéder à ce service **il est obligatoire d'être adhérent à l'A.S.C.** et de payer la cotisation annuelle (**20 €**) au moment de faire la réservation (sauf l'école élémentaire puisque la adhésion sera incluse dans la coopérative de classe demandé à la rentrée).

**Dans aucun cas, la location sera remboursé.**

La première année d'utilisation, il faudra payer une caution de **130 €**. Celle-ci est la garantie pour l'A.S.C de récupérer les collections de manuels en fin d'année ou au départ définitif de l'élève.  
La location permet de financer l'achat et le renouvellement des livres.

**Dès la rentrée, chaque élève reçoit sa série de livres et fichiers pour l'année scolaire. Pour chacun entre eux, une fiche indiquant la liste des livres et leur état est remplie par les professeurs principaux et remise au CDI .**

En fin d'année scolaire, les séries de livres sont ramassées et contrôlées. Les dégradations abusives ou les pertes de livres seront déduites de la caution .

**Les livres doivent être immédiatement recouverts de plastique transparent, non adhésif.**

Les livres non recouverts seront confisqués et leur propriétaire devra venir les couvrir au CDI pour pouvoir les récupérer.

De même, en fin d'année, les élèves doivent retirer le plastique, effacer les éventuelles annotations, et retirer les feuilles volantes, avant de rendre leurs livres.

La gestion des manuels scolaires est une lourde charge. Jusqu'à présent elle est assurée par le CDI (Mme. Moreau-) bénévolement. La collaboration des parents est nécessaire en juin et au début de l'année scolaire ( pour la réparation et inventaire en juin , et réception des nouveaux manuels.